

1.1. DéFI a d'autres priorités en matière d'inscription de droits économiques et sociaux dans l'article 23 de la Constitution tels que le droit à la qualification, sans réfuter pour autant la consécration du droit à l'alimentation.

1.2. D'accord

1.3. D'accord ; DéFI entend oeuvrer à la souveraineté alimentaire des pays du Sud et à une plus grande solidarité Nord-Sud en la matière.

1.4. D'accord

2.1. D'accord

2.2. D'accord

2.3. Réserve sur ce point de l'accès à la justice car il faut éviter des effets d'aubaine par rapport à un arriéré judiciaire déjà important

2.4. D'accord

3.1 D'accord mais il appartient avant tout aux pays concernés de choisir leur modèle agricole

4.1. D'accord pour oeuvrer à cette adoption au niveau international ; en ce qui concerne la Belgique, DéFI entend mettre l'accent sur la formation des jeunes agriculteurs et soutenir la recherche & développement

5.1. D'accord; DéFI est favorable à la concrétisation d'une agriculture phyto-zéro à l'horizon 2030 et une agriculture bas carbone à l'horizon 2050. DéFI est d'accord pour aller vers une agriculture plus respectueuse.

Toutefois, on demande aux agriculteurs de produire toujours plus, on relève régulièrement que leur activité est de moins en moins rémunératrice et que toujours plus d'exploitations ferment chaque année.

Bref, inutile de les accabler davantage avec des objectifs imposés d'en haut. La vision à long terme doit se construire avec eux, en les accompagnant et en investissant massivement dans la recherche et le développement pour répondre aux enjeux environnementaux.

6.1

.Le pilotage de la politique agricole implique une vision de long terme. La philosophie exprimée au point 5.1. peut également être reproduite ici DéFI plaide pour la constitution d'un pacte agricole et nutritionnel interfédéral.

Ce pacte aura pour objectif de déterminer une stratégie de moyen (2030) et de long terme (2050) pour notre agriculture et notre système alimentaire au sens large et de fournir les outils institutionnels nécessaires à sa mise en oeuvre.

Ce pacte s'appuiera sur trois piliers :

un observatoire de la ruralité. Il sera chargé du suivi et de l'évaluation des politiques menées dans le cadre du pacte interfédéral de transition agricole et nutritionnelle.

une plateforme interfédérale qui sera chargée du pilotage du pacte. Elle réunira les ministres en charges de questions agricoles et de la santé.

des objectifs clairs :

- 25 % de fermes bio d'ici 2030.
- Une signalétique nutritionnelle simplifiée dès 2020 sur tous les emballages destinés à la distribution.

6.2

.**DéFI** est favorable à l'émergence de filières complètes d'alimentation locale et durable en circuit court et en économie circulaire autour d'entreprises à finalité sociale

°consacrer davantage de terres agricoles à la consommation locale;

°favoriser l'émergence de supermarchés coopératifs ou via des plateformes numériques;

°créer des potagers dans les établissements scolaires;

°permettre d'équilibrer l'offre entre les circuits courts et d'autres modèles tels que les associations agricoles.

6.3.

DéFI est favorable à l'instauration de cantines scolaires en circuit court et plus équitables. Les marchés publics demeurent un levier économique essentiel et doivent participer, voire catalyser, les évolutions de notre modèle agricole. L'effort se concentrera sur les cantines scolaires qui seront, exclusivement, fournies en circuit-court, si possible en bio, dès 2020, ce dans le cadre d'une contrainte budgétaire précise. Les services publics veilleront à :

-renforcer drastiquement les méthodes d'évaluation et de suivi de ces marchés publics pour garantir l'origine exacte des produits.

-développer les filières d'économie sociale dans ce secteur spécifique de l'agro-alimentaire, qui implique production, transformation et transport.

6.4. D'accord; DéFI entend faire de la lutte contre la pauvreté un enjeu majeur de cohésion sociale et pas exclusivement en matière d'insécurité alimentaire

7.1. D'accord

7.2. Réserve . DéFI n'entend pas multiplier les structures publiques et para publiques à l'envi et que l'on travaille avec les outils publics existants dont l'Agence wallonne pour la promotion d' une Agriculture de Qualité

DéFI souhaite privilégier la création d' un Centre de compétences agricoles wallon qui regroupera et sera géré paritairement par les agriculteurs, les éleveurs, les centres de recherche, les universités et les industriels.

Il aura, notamment, pour objet :

-d'améliorer la formation des groupes cibles,notamment avec l'AWEX pour favoriser l'exportation ;

-de développer des cahiers des charge associant l'ensemble des maillons de la chaîne de production, garantissant, de la sorte, un revenu correct aux agriculteurs et éleveurs et un meilleur respect des normes de développement durable ;

-de favoriser l'autonomie globale des agriculteurs et éleveurs.

7.3. D'accord

7.4. D'accord

8.1. D'accord

8.2. Réserve ; à mettre en réflexion

8.3. D'accord ; à mettre en place au niveau wallon

8.4. D'accord